



LE B-A BA DU COMPOSTAGE : PRINCIPES INCONTOURNABLES

S'organiser pour composter : Les différentes formes de compostage

Le compostage est un procédé de transformation aérobie de matières organiques dans des conditions contrôlées.

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes et des macro-organismes.

Au bout du processus de compostage, on obtient une matière fertilisante stabilisée riche en composés humiques : le compost.

Composter vous permet de valoriser vos déchets de cuisine au lieu de les jeter. Vous diminuez les coûts et la pollution liés à la gestion des déchets.

Vous évitez l'achat d'engrais et économisez l'eau d'arrosage. (voir fiche n°13).



- Vous habitez une maison individuelle disposant d'un jardin : vous pouvez pratiquer le compostage domestique :

- Dans un composteur constitué d'un ou plusieurs bacs
- Sans matériel, en pratiquant le compost en tas

- Vous ne disposez pas d'espaces pour la pratique du compostage : vous pouvez pratiquer chez vous le vermicompostage (appelé aussi lombricompostage). Vous composterez vos biodéchets hors-sol, dans de petits bacs où auront préalablement été installés des vers de compost (voir fiche 18).

- Vous habitez un immeuble : vous pouvez valoriser localement et collectivement les biodéchets en pratiquant le compostage partagé.

- S'il existe, rejoignez un site de compostage collectif. Les règles de fonctionnement peuvent différer d'un site à l'autre (accès, déchets acceptés, etc.).

- Vous pouvez aussi lancer un nouveau site de compostage collectif en rassemblant les volontés des habitants. Un compostage collectif peut être organisé sur un terrain privé ou public.

- Dans un établissement assurant une restauration collective (cantine ou restaurant), un projet de compostage des biodéchets généré par l'activité peut être mis en place : il s'agira là de compostage en établissement.



Acheter ou fabriquer un composteur domestique

Vous trouverez dans le commerce de nombreux modèles de bacs à compost, en bois ou en plastique.

Vous pouvez également fabriquer votre composteur.

La taille du composteur, souvent exprimée en litres, se choisit en fonction de la quantité de matière qui sera compostée en une année.

Pour un usage domestique en famille, un composteur de 400 litres est généralement suffisant.

Choisissez un composteur

- Hermétique (avec des lattes jointives s'il est en bois).
- Disposant d'un couvercle : il assure une protection contre les intempéries et limite l'évaporation en été ; il évite l'intrusion d'animaux.
- Dont la face avant est entièrement amovible, pour faciliter le retournement et la récolte du compost.

Lorsque vous aménagez votre aire de compostage, sachez que dans l'idéal, il faut prévoir 3 bacs : un pour accueillir les biodéchets, un pour accueillir la réserve de matière carbonée (bois de taille, copeaux de bois, carton, feuilles mortes...) et enfin un pour permettre le mûrissement du compost. (plus d'info : fiche technique n°10)



Les outils pour la gestion du compostage

Pour pratiquer le compostage domestique, équipez-vous du petit matériel suivant :

- 1 bio-seau pour stocker vos biodéchets à la cuisine et les transporter au composteur
- 1 griffe pour mélanger les biodéchets à chaque apport
- 1 outil pour aérer le compost : brass-compost ou aérateur de compost ou fourche
- 1 arrosoir pour arroser le compost, si celui-ci est trop sec

Si vous rejoignez un site de compostage partagé, seul le bio-seau sera nécessaire ; les autres matériels sont généralement mis à disposition des participants. (voir fiche 7).



Où installer votre composteur ?

Un composteur domestique n'occupe pas beaucoup de place. 2m² suffisent. Pour installer votre composteur, sélectionnez de préférence un emplacement :

- facilement accessible depuis la maison,
- plutôt ombragé,
- disposant d'un sol naturel (en contact avec la terre),
- proche d'un point d'eau,
- sur un sol bien drainé (pas d'eau stagnante sous le composteur)
- facile d'accès, pour le retournement du compost ainsi que les manœuvres avec une brouette.

Pour un composteur collectif, les mêmes critères sont à prendre en considération. La surface à prévoir est cependant plus importante. Veillez également à disposer des autorisations nécessaires à l'installation (accord de la copropriété, accord de la commune,...). (Pour plus d'informations voir la fiche n°10).



Quels déchets peut-on composter ?

Tous les déchets organiques sont compostables. Cependant, certaines matières se décomposent plus lentement que d'autres ou demandent quelques précautions pour éviter des nuisances potentielles et garantir une bonne hygiène. C'est pourquoi vous observerez parfois des consignes différentes d'un site de compostage à l'autre.

(Pour plus d'informations voir fiche n°12)

Le b-a ba du
compostage :
principes
incontournables



Comment pratiquer le compostage ?

Pour transformer ses déchets organiques et produire un compost de qualité, il suffit de respecter 3 règles simples. Ces règles ont pour objectif de fournir de bonnes conditions aux micro-organismes qui décomposent les déchets.

Equilibrer les apports :

Il faut mélanger des déchets plutôt azotés (mous) avec des déchets carbonés (secs).

Les déchets azotés et humides : déchets de cuisine et de table, tontes de gazon...

Les déchets carbonés et secs : broyat réalisé à partir de taille d'élagage, écorces, copeaux, sciures, pailles, cartons,...

La préparation préalable

Les déchets carbonés et secs sont broyés et stockés dans un bac dédié (souvent appelé bac à broyat ou bac de structurant), à proximité du composteur dans lequel seront déposés les déchets azotés et humides.

Les déchets azotés et humides sont préalablement coupés en morceaux (permet d'accélérer le processus de compostage).

Comment alimenter le composteur

- Verser et étalez les déchets du bioseau dans le composteur
- Mélangez superficiellement à l'aide d'une griffe avec les apports précédents
- Recouvrez d'une fine couche de broyat de telle sorte que les nouveaux apports soient complètement recouverts.

Respectez les proportions suivantes : 1 volume de carbone pour 2 volumes d'azote.



Le b-a ba du
compostage :

principes
incontournables



Apporter de l'oxygène aux bactéries

Veillez à régulièrement effectuer une aération du compost pour éviter les mauvaises odeurs.

Procédez régulièrement à une aération du compost (au moins tous les 15 jours) :

- A l'aide d'un brass-compst en créant des cheminées d'aération,
- Ou en brassant-décompactant à l'aide d'une fourche

L'opération de transfert de bac à l'aide d'une fourche s'appelle le retournement.

Les déchets verts comme les feuilles mortes, la tonte de pelouse, les fanes de plantes ou de fleurs, très fermentescibles, constituent souvent des volumes importants. Plutôt que de les introduire au composteur au risque de le remplir vite, préférez leur utilisation sous forme de paillage, ou encore en mulching.

Vous pouvez utiliser le compost produit :

- Pour amender des sols, dans le potager ou dans les massifs floraux : incorporez le compost légèrement en sub-surface à l'aide d'une griffe, paillez pour le protéger.
- Lors de plantations ou le repotage en jardinière : mélangez le compost à la terre de surface, dans les 15 premiers centimètres idéalement.
- Dans le cas du compostage partagé il est possible d'utiliser le compost produit pour une utilisation locale par les producteurs de biodéchets (voir arrêté ministériel d'avril 2018)

Maintenir l'humidité :

Fiche technique n°17

Les organismes qui décomposent les déchets dans le compost ont besoin d'eau pour vivre. Le compost doit être humide mais sans excès.

Un manque d'eau arrête le processus de compostage : les déchets deviennent secs et les micro-organismes meurent. Un excès d'eau bloque l'aération du compost, ce qui se traduit par des odeurs désagréables.

Le b-a ba du
compostage :

principes
incontournables

Avec le soutien de



5/5

Pour en savoir +

+ retrouvez les avantages du compost sur la fiche n°13

Sources :

Échanges d'expériences entre les membres du Réseau Compost Citoyen

https://ademe.typepad.fr/files/guide_ademe_compostage_domestique.pdf

«Compost et paillis - pour un jardin sain et productif», Denis Pépin - Edition Terre Vivante.